

**AVENANT N°1
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2025
ENTRE LE DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ET
LE MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL ASSOCIATION
DEPARTEMENTALE D'ILLE-ET-VILAINE**

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine, domicilié au 1 avenue de la Préfecture 35000 RENNES
N° SIRET : concerné : 223 500 018 00013
représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, autorisé à signer
le présent avenant à la convention par décision de la Commission Permanente du
10 juillet 2023

Ci-après dénommé le « Département »,
D'une part,

Et

Le Mouvement Français pour le Planning Familial, association départementale d'Ille-et-Vilaine,
dit « Le Planning Familial 35 », situé 11 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny à Rennes,
déclarée en Préfecture sous le numéro W353003352, représenté par Jeanne LE NAOUR, Bleuenn
AULNETTE et Nadia JARHNINE, co-présidentes, dûment habilitées en vertu de la décision du Conseil
d'Administration du 7 décembre 2022,

Ci-après dénommé le « Planning familial 35 »
D'autre part,

Vu la convention de partenariat du 5 juillet 2022,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objets du présent avenant

Les objets de cet avenant sont d'une part d'augmenter la participation financière du Département de la somme de 38 340 euros et d'autre part de supprimer, à compter de 2024, le taux directeur de 1,1% qui était appliqué chaque année. Le montant accordé pour l'année 2023 et pour les années 2024 et 2025 est donc dorénavant de 285 000 euros, sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2024 et 2025 .

Article 2

L'ensemble des autres dispositions prévues dans la convention susvisée reste inchangé.

Fait à Rennes, en trois exemplaires originaux, le

**Les Co-Présidentes du Mouvement français
pour le Planning familial 35 association d'Ille-et-
Vilaine**

**Le Président du Conseil départemental
d'Ille-et-Vilaine,**

**Jeanne LE NAOUR, Bleuenn AULNETTE et Nadia
JARHNINE**

Jean-Luc CHENUT

CSA00075 - CP DU 10/07/2023 - MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL 35

Commission permanente

Date du vote : 10-07-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

AED03669 MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL 35

Nombre de dossiers 1


Observation :

ENFANCE, FAMILLE - Fonctionnement

IMPUTATION : 65 41 6568.14 0 P113

PROJET :

Nature de la subvention :

 MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL 2023									
<i>Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny 35000 RENNES</i> <i>ASO00545 - D3549778 - AED03669</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Mouvement français pour le planning familial	une augmentation de la participation financière du Département	FON : 243 977 €		€	FORFAITAIRE	38 340,00 €	38 340,00 €	

Total général :

		38 340,00 €	38 340,00 €	
--	--	--------------------	--------------------	--

Éléments financiers

Commission permanente
du 10/07/2023

N° 48228

Dépense(s)

Réservation CP n°20277

Imputation

65-41-6568.14-0-P113

Convention Mouvement Français Planning Familial

Montant crédits inscrits

286 661 €

Montant proposé ce jour

38 340 €

TOTAL

38 340 €